

La partie écrite concernant les zones d'habitation et en particulier la zone H 3 du PAG est d'application

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol

H3	II
0,4	1
mi	t2

Zones définies au PAG:

- HAB-1** Zones d'habitation 1
- HAB-2** Zones d'habitation 2
- H3** Zones d'habitation 3 H3 \*
- ZMC** Zones mixtes à caractère central
- ZMU** Zones mixtes à caractère urbain
- ZMR** Zones mixtes à caractère rural
- ZBEP** Zones de bâtiments et d'équipements publics
- ZAE** Zones d'activités économiques etc
- PAP** Délimitation du PAP

Nombre d'étages pleins:

- II limite supérieure
- I-II limite inférieure et supérieure
- Ⓜ obligatoire

Hauteur des constructions:

- hc-x hauteur à la corniche de x m
- ha-x hauteur à l'acrotère de x m
- hf-x hauteur au faite de x m

Types et dispositions des constructions:

- oc constructions en ordre contigu
- onc constructions en ordre non contigu
- mi maisons isolées
- mj maisons jumelées
- mb maisons en bande

\* Légende supplémentaire

Implantation des immeubles

- alignement obligatoire constructions principales
- ..... limites minima/maxima de surfaces constructibles pour constructions principales
- alignement obligatoire dépendances
- ..... limites minima/maxima de surfaces constructibles pour dépendances

Délimitation des lots / parcelles

- Délimitation des lots / parcelles
- Délimitation de zones différentes (Abgrenzung unterschiedlicher Nutzung)
- Lots privés constructibles
- ▨ Terrains cédés à la commune

Degré de mixité des fonctions

- min x % pourcentage minimal de logements par immeuble
- x % y % pourcentage minimal et maximal de logements par immeuble
- x % pourcentage obligatoire de logements par immeuble

Espaces verts

- EVP** espace vert public (affectation spécifiée dans la partie écrite du PAP)
- EVp** espace vert privé (affectation spécifiée dans la partie écrite du PAP)
- ADJ** aires de jeux
- plantations existantes
- plantations projetées
- arbres à conserver

Voies de circulation

- rues
- P aires de stationnement / emplacements publics
- chemins piétonniers, pistes cyclables

Formes des toitures

- ↔ orientation du faite
- tp toiture plate
- tx toitures à x versants, degré d'inclinaison
- tm toiture mansardée
- éléments bâtis ou naturels à sauvegarder
- respect de conditions d'intégration déterminées

Référence: AS150/26C  
 Le présent document appartient à ma décision de ce jour.  
 Luxembourg, le 26 août 2012  
 Le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région

Jean-Marie HALSDORF

VILLE DE LUXEMBOURG  
 26 JAN. 2011  
 URBANISME-PD

appartient à l'approbation provisoire du conseil communal du 23 mai 2011 référence n° 82a/1988/10

appartient à l'approbation définitive du conseil communal du 18 juillet 2011 référence n° 82a/1988/10

Signature Maître d'ouvrage		Signature Architecte	
		<i>C. Schmitz</i>	
 SCHMITZ & HOFFMANN architectes sàrl <small>7, rue de la Toison d'Or L-2285 Luxembourg - Tél. 44 09 57 1 - Fax 45 83 12 - Mail: schmitz.hoffmann@pap.lu</small>			
Maître d'ouvrage	FLCM	Date:	18/01/11
Projet	Maison d'Hébergement à Caractère Social	Dess:	JN
Situation	Luxembourg - Gasperich	Ver:	CS
Plan	Plan d'Aménagement Particulier "Sauerwies"	Ech:	1/500
<b>PAP-5C</b>			<b>1002</b>